

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2017-16 du 29 mai 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1730479S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2017-04 du président de l'Établissement français du sang en date du 28 février 2017 nommant M. Nicolas TUNESI aux fonctions de directeur des ressources humaines national de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas TUNESI, directeur des ressources humaines national, à l'effet de signer au nom du président de l'Établissement français du sang, dans la limite de ses attributions et sous réserve du respect du règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang, les actes suivants:

- pour les marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 € (HT):
 - les notes justifiant du choix du titulaire;
 - les engagements contractuels;
 - les admissions et les constatations du service fait;
- pour les marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 50 000 € (HT):
 - les ordres de service;
 - les admissions et les constatations du service fait.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 29 mai 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS